

Services aux familles Rencontres entre retraités Réseau d'associations
Accueils Collectifs de Mineurs Formations en animation Servi
de Mineurs Accompagnement à la parentalité Développement local Réseau d'ass
Accompagnement à la parentalité Permanences logement Défense des consommateurs Accu
alités
eurs

EDITO

Réenchantons nos vies

Nous pensons en avoir fini (ou presque) avec le contexte pesant lié à la pandémie de Covid 19, mais hélas ce dernier a laissé place à la guerre qui se manifeste aux portes de l'Europe.

A nos échelles individuelles, nous nous sentons impuissants face à ces événements majeurs. L'humanité vit des heures sombres. Et pourtant, malgré toutes les lourdes menaces, comme une promesse de lendemain qui chante, le printemps est là. Prêt à éveiller et émerveiller nos sens, à nous inspirer un grand air de liberté, un esprit de renouveau.

Admirons la nature se réveiller, sortons des sentiers battus, retrouvons la magie dans notre quotidien ; car si l'avenir est incertain, l'essentiel est le présent.

Célébrons les yeux émerveillés des enfants, offrons-leurs des joies tant méritées, permettons-leurs de s'épanouir individuellement et collectivement.

Voilà chaque jour le sens de l'action de la CSF.

Réenchantons nos vies, favorisons un avenir meilleur.

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

2

FORMEZ-VOUS À L'ANIMATION !

2

ÉLECTIONS HLM 2022

3

COURRIER DES ASSOCIATIONS POPULAIRE D'ÉDUCATION AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

4



«La CSF en Bref» #15

Edité par : CSF d'Ille et Vilaine, 3 square Ludovic Trarieux 35200 RENNES

Directrice de la publication : Thérèse GENEVEE

Conception et rédaction : L'équipe bénévoles et salariés de la CSF UD 35

Création et réalisation graphique : Jérôme Logeais, www.chatgraphisme.com

Crédits Photos : Atelier Déclic - senivpetro, fr.freepik.com



Informations employeurs (branche Eclat)

Au regard de l'évolution importante de l'inflation et du Smic au 1er janvier 2022 et au 1er mai 2022, les partenaires sociaux ont lancé des négociations pour réviser le minima conventionnel. Ces négociations ont abouti à un avenant (193) qui instaure une modification de la valeur du point, passant de 6,43 à 6,61 au 1er mai 2022.



Portail familles iNOE

La CSF UD35 équipe et forme les accueils de loisirs de son réseau avec la mise en place d'un portail famille ! Ce dernier permettra aux parents de gérer directement sur internet les inscriptions et dossier personnel en lien avec les Accueils de Loisirs.

Le programme d'investissement, en majeure partie financée par la CAF, représente plus de 27 000 euros.

Les premières formations à l'utilisation du logiciel se sont déroulées en avril 2022. Elles se poursuivront en mai et juin.

Le portail familles sera opérationnel à la rentrée de septembre 2022.

FORMEZ-VOUS À L'ANIMATION !

Inscrivez-vous au prochain stage Bafa début juin en externat à Ossé, il reste des places !

<https://www.csf-ud35.org/formations-bafa-et-autres/inscription-en-ligne-aux-sessions-bafa>

Travailler en Accueil de Loisirs !
FORMATION Bafa
Du 7 au 16 juin 2022 à Ossé

370 € Renseignements
02 23 30 12 12
edwin.haggan@csf-ud35.org

CSF
Confédération Française des Sociétés de Loisirs
Ile-et-Vilaine

Formation «L'organisation d'un séjour sous tente»
Samedi 4 juin à Ossé !

Le départ en séjour de vacances offre aux enfants de véritables intérêts : le développement de leur autonomie, la découverte de nouvelles activités, des ouvertures culturelles, une expérience de vie collective.

Cette formation vise à former et outiller les animateurs recrutés cet été pour encadrer des séjours.

Employeurs, inscrivez-vous animateurs, il reste quelques places !



Pour La CSF, la campagne HLM est l'occasion de mieux faire connaître le travail accompli au quotidien et de renforcer le poids de la CSF en tant que grande organisation de locataires, capable de défendre les intérêts des familles et de contribuer à l'amélioration de leur vie quotidienne.

Faire vivre la démocratie

Les élections HLM/EPL ont lieu tous les 4 ans. Ces élections offrent aux locataires du parc social la possibilité de choisir leurs représentants au sein des Conseils d'Administration de près de 800 organismes de logement social.

Ces bailleurs sociaux gèrent en tout plus de 4,7 millions de logements sur le territoire métropolitain et dans les DOM.

En reconnaissant au représentant des locataires un pouvoir décisionnel, les élections contribuent au nécessaire rééquilibrage des rapports locatifs. Elles permettent de reconnaître que les usagers du parc social ne sont pas réductibles à de simples « clients ». Ils ont bien vocation à être des acteurs à part entière de l'action publique en faveur d'un habitat de qualité et d'un « mieux vivre ensemble ».

Cette revendication est d'autant plus légitime :

- que les locataires remplissent une fonction économique de premier plan : le budget des organismes HLM et des EPL repose en grande partie sur les loyers versés chaque mois par les familles,
- que les locataires sont des « experts de l'usage », et que leur avis mérite donc d'être pris en compte par les bailleurs, dès lors qu'il est question d'aménagement, de choix des travaux, de gestion quotidienne ou de vie collective.

Dans cette logique, l'élection des représentants des locataires dans les CA des organismes de logement social est l'un des principaux moyens – avec la concertation locative – permettant d'établir un dialogue constructif avec les habitants, inscrit dans la durée.

Encore faut-il avoir, côté bailleur, des interlocuteurs motivés, prêts à entendre et à prendre en compte les besoins et attentes exprimés !

Mais lorsque les bailleurs jouent effectivement le jeu du dialogue social et donnent une vraie place aux représentants des locataires, on s'oriente vers une meilleure qualité de vie, une amélioration de la gestion des immeubles et un « mieux vivre ensemble ».

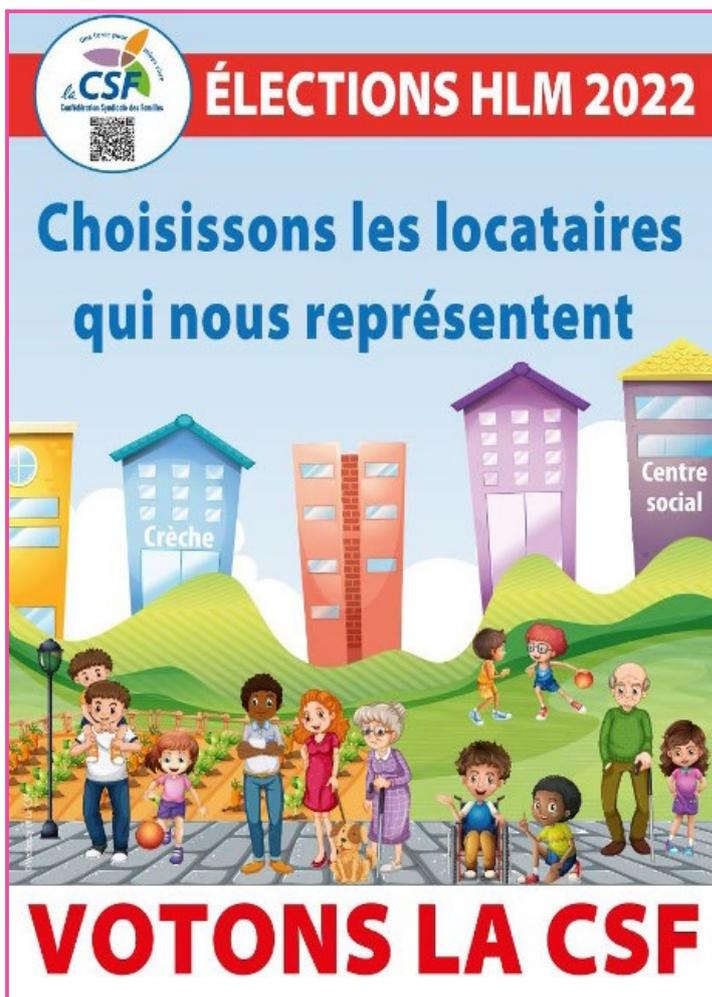
La CSF obtient des résultats au quotidien pour les locataires

Représenter les locataires un rôle essentiel

Le représentant des locataires tire sa légitimité de son élection au suffrage direct.

Il est là pour représenter les intérêts collectifs de tous les locataires, et non les intérêts particuliers de tel locataire ou de telle cité.

Il est aussi gestionnaire de son organisme d'HLM et, à ce titre, doit donner son avis par un vote sur toutes les décisions et/ou positions que le CA est amené à prendre.



Mais il le fait toujours en cohérence avec le rôle rappelé ci-dessus.

Il peut être un « contre-pouvoir », par ses prises de positions sur un certain nombre de sujets, même s'il se retrouve souvent minoritaire du fait de la composition des CA. Il bénéficie de la réflexion collective de la CSF.

Un représentant des locataires est membre de droit de la commission d'attribution des logements. Un représentant peut également siéger au sein de la commission d'appel d'offres.

Que votent les membres du conseil d'administration ?

Le conseil d'administration sert à gérer l'organisme HLM/SEM.

Ainsi, les membres du conseil d'administration votent :

- la politique générale de l'organisme
- les orientations en matière de politique de loyers (augmentations, surloyers etc.)
- le budget et approuve les comptes
- les programmes de construction et de réhabilitation
- les emprunts et placement de fonds appartenant à l'organisme
- les engagements en matière de qualité de service
- la politique d'attribution des logements (notamment au sein de la commission d'attribution des logements à laquelle participe un élu des locataires au moins)

COURRIER DES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

HEXOPÉE
Créateurs de citoyenneté



Monsieur Emmanuel Macron
Président de la République
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris

Paris, le 28 avril 2022

Objet : Adresse des acteurs de l'Éducation populaire au Président de la République suite à l'élection présidentielle

Monsieur le Président,

Le second tour de l'élection présidentielle, qui s'est tenu ce dimanche, a vu votre réélection à la présidence de la République pour les cinq prochaines années. Durant la campagne électorale, et alors que les chiffres de l'abstention illustrent l'approfondissement de la grève civique en cours, la Jeunesse, l'Éducation populaire, les associations, leurs ambitions et leurs bénéfices démocratiques et sociaux ont été absents du débat.

Il est pourtant urgent d'apporter des réponses durables pour « faire société ensemble » afin de donner à toutes et tous les moyens d'exercer sa citoyenneté et de pratiquer l'égalité et la laïcité. L'Éducation populaire agit au quotidien avec les citoyen.nes pour réduire les multiples fractures qui harassent la République, qu'elles soient sociales, territoriales mais aussi générationnelles. Les associations de l'Éducation populaire, au nombre de 630 000 (soit 49 % du nombre total d'associations en France) permettent, avec plus de 6,3 millions de bénévoles, à tous les publics, de tous les âges, de toutes les cultures, de toutes les opinions et dans tous les territoires de s'impliquer dans la société, du niveau local au niveau européen, par des méthodes participatives et collectives.

À l'heure où vous allez confier à votre nouveau Premier ministre le soin de former le gouvernement, nous rappelons qu'il est essentiel pour l'Éducation populaire d'exercer ses missions avec un ministère dédié et des interlocuteurs identifiés au sein des administrations déconcentrées dans les territoires.

Notre volonté est ainsi de voir se pérenniser l'administration tutélaire de nos structures associatives : la DJEPVA. Elle dispose de la connaissance précise de nos champs d'activité, de l'histoire de l'Éducation populaire et de compétences précieuses pour accompagner notre secteur. Son intégration dans une administration plus large signifierait l'inévitable dilution de l'Éducation populaire et sa disparition dans l'ordre des priorités politiques.

Parmi les priorités du nouveau gouvernement doit figurer le soutien à nos structures : elles mobilisent des millions de femmes et d'hommes partout en France autour de projets éducatifs, culturels, artistiques, sportifs et citoyens. D'un point de vue économique, elles regroupent 300 000 salariés dont 125 000 en emploi principal. L'Éducation populaire a un rôle déterminant à jouer dans le processus de transformation sociale qui permet de donner à chacun.e une place dans la société.

En conséquence, nous sollicitons dès à présent un rendez-vous avec le nouveau Premier ministre. Le Cnajep, qui fédère 74 têtes de réseau associatives de Jeunesse et de l'Éducation populaire nationales et Hexopée, qui regroupe les employeurs de l'Éducation populaire, portent en effet de concert un certain nombre de sujets.

Les Assises de l'Animation, qui se sont conduites sous la responsabilité de Madame Sarah El Haïry, ont lancé un cadre général d'évolution des politiques publiques qui nous sont dédiées et qu'il faut poursuivre. La mise en place du Comité de filière Animation est essentielle, pour travailler à la reconnaissance de la profession d'animateur et à la précision de l'Animation volontaire. Le renouvellement des agréments JEP doit s'opérer dans un dialogue constructif entre les associations et les pouvoirs publics et le plan de professionnalisation des animateurs et de valorisation de nos métiers est encore à construire.

Alors que le Conseil d'orientation des Politiques de Jeunesse (COJ), sous la responsabilité du Premier ministre, doit rendre prochainement un rapport détaillant de nombreuses propositions en faveur de la Jeunesse, nous continuons de revendiquer sa transformation en COJEP, qui permettrait une meilleure prise en compte de l'Éducation populaire dans le champ prioritaire des politiques publiques et l'affirmation de la cohérence entre ces deux politiques publiques.

Dans un temps politique et social qui a montré les fragilités de notre modèle social, les pouvoirs publics ont su compter sur la force associative. Nous espérons qu'il en restera de même et que nous pourrons continuer de porter cette ambition pour une société plus juste, plus solidaire et plus démocratique.

Arnaud TIERCELIN, Lucie BOZONNET et Yann RENAULT
Co-président.es du Cnajep

Didier JACQUEMAIN et David CLUZEAU
Président et Délégué général d'Hexopée